

0420046X
ACADEMIE DE LYON
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE ETIENNE MIMARD
32 RUE ETIENNE MIMARD
42021 ST ETIENNE CEDEX 1
Tel : 0477495920

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 7
Numéro d'enregistrement : 108
Année scolaire : 2019-2020
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration
Convoqué le : 16/06/2020
Réuni le : 29/06/2020
Sous la présidence de : Christian Laurensen
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Convention GRETA-CFA

Convention avec le GRETA-CFA LOIRE pour l'hébergement des apprentis des GRETA-CFA au sein des établissements scolaires.

Le GRETA-CFA s'engage à verser une participation financière de 3 € par repas et de 6 € par nuitées.

Convention de 3 ans à compter du 1er septembre 2020.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0